



Publicité service des domaines

Par **Papasaure**, le **21/01/2019** à **07:24**

Bonjour. Lorsque les services des domaines doivent prendre en charge une succession ils en font l'inventaire et doivent en faire publicité Où trouve t'ont cette publication ?

Par **Visiteur**, le **21/01/2019** à **10:45**

Bonjour

La décision de nomination du Domaine comme curateur est publiée dans les journaux d'annonces légales.

<https://actulegales.fr/journaux-annonces-legales>

Par **Papasaure**, le **21/01/2019** à **11:48**

Merci beaucoup, mais je ne trouve que des décisions concernant des entreprises et non des particuliers dans ce site. Y a t'il un moyen de trouver ce qui concerne les successions en deserrance ?

Par **Visiteur**, le **21/01/2019** à **21:00**

La nomination du Domaine en tant que curateur fait l'objet d'une publicité, à l'initiative de ce dernier, dans un journal d'annonces légales diffusé dans le ressort du tribunal compétent. Personnellement, je ne eux vous dire lequel...mais vous pouvez demander au greffe.